

à Saint-Christophe, le 23 avril 2024.

AVIS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Christophe se réunira,

**LE 7 MAI 2024 À 20H00
SALLE DU CONSEIL
MAIRIE DE SAINT-CHRISTOPHE
11, ROUTE DE MARANS
17220 SAINT-CHRISTOPHE**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 6 mars 2024 ;
- Adhésion au FREDON pour l'année 2024 ;
- Adhésion à l'AMPA pour l'année 2024 ;
- Approbation de la convention de servitude sur la parcelle AI 103 avec la société ENEDIS ;
- Approbation de la convention de mise à disposition de personnel pour l'accueil des enfants de Saint-Christophe à l'ALSH « Les Bambins d'Aunis » de Forges ;
- Approbation de la convention de mandat de représentation pour faire réaliser le projet de rénovation de la toiture de l'église et d'aménagement d'une salle associative, au nom et pour le compte de la commune avec la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement ;
- Approbation de la convention de mission de conception et réalisation des travaux relatifs à la création d'une piste cyclable le long de la route départementale n°112 avec le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime ;
- Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle relative à la prise de compétence supplémentaire voile scolaire ;
- Mise à jour du tableau de classement des voies communales et des chemins ruraux – Abroge et remplace ;
- Autorisation d'acquisition des parcelles AI 89 et YB 120 – Abroge et remplace ;
- Autorisation d'acquisition des parcelles A 1596, A 1600 et ZB 67 – Abroge et remplace ;
- Autorisation de cession de la parcelle AB 27 – Abroge et remplace ;
- Autorisation de cession des parcelles AB 30, AB 31 et AK 89 – Abroge et remplace ;
- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- Attribution d'une subvention à l'association sportive du collègue Dolto de La Jarrie ;
- Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal ;
- Informations diverses.

Le Maire,
Philippe CHABRIER.